



Communiqué de Presse de la Municipalité de Renens

Renens, le 18 mai 2015

Mise en séparatif du tronçon supérieur de la Rue de l'Avenir

La Municipalité de la Ville de Renens soumet au Conseil communal une demande de crédit de CHF 840'000.- pour la construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires visant à mettre en séparatif le secteur entre l'Avenue du 14-Avril et la Rue de Saugiaz (tronçon Avenir supérieur). Ces travaux font partie d'un programme de mise aux normes du réseau des canalisations communales.

Le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) a été adopté en 2008 par le Canton et actualisé en 2011. Il a permis de mettre en évidence les lacunes du réseau communal en matière de mise en séparatif et d'établir, sur cette base, un programme des travaux à entreprendre jusqu'en 2030.

La construction du bâtiment le long de la rue de l'Avenir, entre la rue des Alpes et l'avenue de Saugiaz, incite ainsi la Direction Urbanisme-Travaux à entreprendre les travaux de la mise en séparatif de cette zone prévue au plan des investissements pour 2015. Effectivement, le secteur "Rue de l'Avenir (supérieur)" est actuellement en système unitaire, ce qui signifie que les eaux claires (pluie) et usées sont mélangées et dirigées vers la station d'épuration pour y être traitées. Ce processus surcharge le système en cas d'orages et contribue à la pollution des eaux.

Les travaux sont prévus entre le carrefour Rue de l'Eglise-Catholique - Rue de l'Avenir jusqu'à l'Avenue de Saugiaz. Ils débuteront au début septembre 2015, pour une durée d'environ sept mois. Leur montant total s'élève à CHF 840'000.- TTC.

Cette réalisation permettra de raccorder les eaux usées et les eaux claires provenant des bâtiments situés de part et d'autre de la rue de l'Avenir et également de quelques bâtiments de la rue des Alpes. Le nouveau bâtiment en construction dans cette rue viendra également se raccorder sur ce réseau séparatif.

Ces travaux sont indispensables à la mise en conformité du système séparatif communal ainsi qu'à l'assainissement du réseau d'épuration, garant de l'état sanitaire des cours d'eau et du lac dans lesquels les conduites se déversent.

Renseignements :

Tinetta Maystre, Conseillère municipale, Direction Urbanisme et Travaux - 076 407 33 81